

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 38 (2001)

Heft: 1460

Rubrik: Prix des médicaments

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pas comme ça, M. Schweri!

Baisser le prix des médicaments: bien sûr. Importer des produits meilleur marché en provenance de l'étranger et utiliser les génériques plus avantageux et de même efficacité: certainement. L'initiative Denner nous propose ce programme attrayant. La tentation est forte de dire «oui» pour contrebalancer l'influence excessive des grands pharmaceutiques sur la politique fédérale. Mais les excès du texte concocté par l'épicier démagogue nous empêchent de faire ce faux pas.

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE SUISSE est performante. Nous pouvons être satisfaits des emplois qu'elle assure dans notre pays et fiers de ses découvertes en faveur de la santé dans le monde. Mais pourquoi ce fleuron de l'industrie nationale nous condamne-t-il à payer nos médicaments plus chers qu'à l'étranger? Lorsqu'ils sont en veine de confiance, les patrons pharmaceutiques nous disent que les prix élevés pratiqués en Suisse leur permettent de négocier dans les meilleures conditions avec les autorités sanitaires étrangères. Le marché suisse est une vitrine de luxe, un instrument de marketing pour une stratégie mondiale. On comprend donc la constance et l'intensité des efforts déployés par nos multinationales pour lutter contre la baisse des prix des médicaments en Suisse.

La Confédération, qui se démène pour contenir l'évolution des coûts de la santé, s'attaque au prix des médica-

ments. Berne veut faciliter les importations parallèles et encourager l'emploi des génériques. L'initiative Denner n'a donc rien inventé. Mais elle frappe aveuglement. Son but est essentiellement de faire de la publicité pour une chaîne d'épicerie et non pour protéger la bourse des consommateurs.

Importations parallèles

L'initiative demande que tous les médicaments vendus en France, Allemagne, Autriche et Italie pénètrent dans le marché suisse sans autre autorisation. L'exigence semble raisonnable. Ces pays inspirent confiance. Le contrôle des médicaments y est sérieux et les prix qu'ils pratiquent sont plus bas. Mais cette proposition qui vise à favoriser l'importation en provenance de quatre pays bien déterminés se fait en parfaite méconnaissance des règles commerciales européennes et internationales.

Un générique ne remplace pas toujours l'original

LE JOURNAL DE la Fédération suisse des médecins (FMH) informe des effets indésirables des médicaments. Les praticiens notent en particulier que le remplacement d'un médicament original par un générique peut parfois se révéler négatif.

La psychologie explique bien sûr beaucoup. Un patient habitué à un médicament original se plaindra de l'absence d'effet du générique que son médecin lui a prescrit. Une explication adéquate suffit souvent à régler le problème.

Variations

L'insatisfaction du patient peut également trouver son origine dans une différence de composition du générique. Si les substances actives sont identiques à celles de l'original, les substances additionnelles – colorants, liants, etc. – sont en général différentes et susceptibles de provoquer des allergies. Dans un tel cas, il est nécessaire de revenir à l'original.

La résistance psychologique au changement et les réactions allergiques ne sont pas les seuls facteurs possibles d'affaiblissement de l'efficacité d'un médicament. En effet, pour être admis dans la liste de l'Office intercantonal des médicaments, un générique, pour ce qui est de ses principes actifs, ne doit pas varier de plus ou moins 20% dans le sang du patient par rapport à l'original. Cette variation n'affaiblit pas en général l'efficacité des génériques. Pourtant le journal de la FMH note que les effets de certains médicaments varient en fonction d'infimes modifications de la composition des principes actifs. Tel est le cas du lithium, des anti-dépresseurs, des bétabloquants utilisés contre l'hypertension notamment.

Dès lors la préférence donnée aux génériques pour des raisons de coût ne doit pas empêcher le choix d'un original lorsque des raisons médicales le justifie. Un choix que l'initiative Denner n'a pas prévu de laisser ouvert. jd

La libre circulation des médicaments est garantie à l'intérieur de l'Union européenne. Un produit enregistré dans l'un des quinze pays membres peut être vendu dans tous les autres. On peut donc acheter librement en Allemagne un médicament portugais, belge ou finlandais. Il est donc totalement illusoire de prétendre choisir, parmi les quinze, les partenaires en lesquels nous avons confiance.

L'OMC, l'Organisation mondiale du commerce est basée sur le «principe de la nation la plus favorisée». Le pays qui offre une facilité commerciale à un Etat doit la concéder à tous les autres. En accordant le libre accès aux médicaments en provenance de l'Allemagne, pays sûr, la Suisse devrait le concéder à tous les pays sûrs. Bonjour les tracas et les fâcheries pour nos négociateurs commerciaux.

Adopter la solution européenne

Les règles de l'OMC ne s'appliquent pas aux ententes entre pays membres d'une zone de libre échange ou a fortiori à une entité intégrée comme l'Union européenne. La Suisse pourrait

négocier avec l'Europe la libre circulation des médicaments sans être contrainte de se soumettre pour le reste du monde au «principe de la nation la plus favorisée». Ce serait une démarche fructueuse et salutaire pour les consommateurs suisses. Plutôt que soutenir la démarche boiteuse de l'initiative Denner, mieux vaut donc demander l'adhésion à l'Union qui réglerait immédiatement la question des importations parallèles.

Les manœuvres des sociétés pharmaceutiques

L'initiative Denner n'entend pas laisser le médecin ou le pharmacien choisir entre le médicament original et le générique, sa copie meilleur marché. Avec ses gros souliers, le texte demande que seuls les médicaments les moins chers soient remboursés par les caisses. Les originaux devraient être payés par les patients. Cette ingérence sans nuance dans le choix d'une thérapie n'est pas acceptable (voir ci-contre: «Un générique ne remplace pas toujours d'original»). Ceci dit, les manœuvres des sociétés pharmaceutiques pour combattre les génériques ne sont

pas acceptables, elles non plus.

Une révision de la Loi sur l'assurance maladie donne maintenant la liberté au pharmacien de proposer au patient un générique meilleur marché. Mais le médecin garde la possibilité de prescrire impérativement sur l'ordonnance le médicament original. Avec une bonne dose de désinvolture, l'entreprise Novartis a élaboré des formulaires d'ordonnance où est imprimée l'obligation de livrer l'original. Pour éviter que le médecin n'ait la faiblesse de laisser le pharmacien faire son choix! Berne a heureusement mis fin à cette grossière manœuvre.

La bataille en faveur des génériques doit être menée. Les pharmaciens, qui clament leur volonté de contenir la progression des coûts de la santé doivent faire la preuve par l'acte. Car la Suisse doit combler un sérieux retard. Les génériques représentent moins de 3% du marché des médicaments, contre 18% en Allemagne et 40% aux Etats-Unis. Ces chiffres prouvent à eux seuls le contrôle que les grands pharmaceutiques exercent sur le marché suisse. Mais les graves défauts de l'initiative Denner nous contraignent à un douloureux «non». *at*

POLITIQUE FAMILIALE

Demain, je finance une crèche

LES PATRONS DÉSIRENT soutenir les familles. Ils se sont même alliés à Pro Familia et à Pro Juventute pour l'affirmer haut et fort. Ils nous promettent un guide de l'employeur sur ce thème. Cet intérêt soudain n'est évidemment pas désintéressé: le marché de l'emploi s'assèche et les femmes sont en Suisse très nombreuses à devoir rester à la maison plutôt qu'à exercer leur profession, par manque de structures d'accueil pour leurs enfants ou en raison d'horaires de travail inadaptés.

Le concept présenté a, hélas, toutes les apparences du chèque sans provision: l'Union patronale suisse entend promouvoir un concept libéral dans lequel les entreprises seront encouragées à agir et où les pouvoirs publics sont

priés de rester en retrait. Des promesses, des promesses, mais rien de concret. Le risque de la crèche au mérite guette.

Que les entreprises développent une attitude favorable à la famille est évidemment une bonne chose. Mais seul un engagement public aura une réelle efficacité dans ce domaine. Car le tissu économique de ce pays est constitué en majorité de petites et moyennes entreprises qui n'ont le plus souvent pas la taille critique pour créer une structure d'accueil. Quant à la participation à des lieux régionaux, pour souhaitable qu'elle soit, elle est toujours fragile et lourde à organiser en raison du grand nombre d'acteurs à coordonner. Sans parler de la fragilité de ces financements que le moindre retournement

de conjoncture risque de compromettre.

Si les patrons veulent aider la famille, qu'ils confient alors cette tâche à celles et à ceux qui savent le faire: en l'occurrence la Confédération, les cantons et les communes. Par des allocations familiales ouvertes à tous les enfants, que leurs parents travaillent ou non, par des lieux d'accueil en nombre suffisant qui ne soient pas réservés aux seuls employés des secteurs dégageant de gros bénéfices, par la gratuité de l'assurance maladie pour les enfants. Et par une assurance maternité digne d'un pays développé. Bref, par toute une série de mesures décrites dans nombre de rapports, mais le plus souvent bloquées par les milieux politiques proches des patrons. *pi*